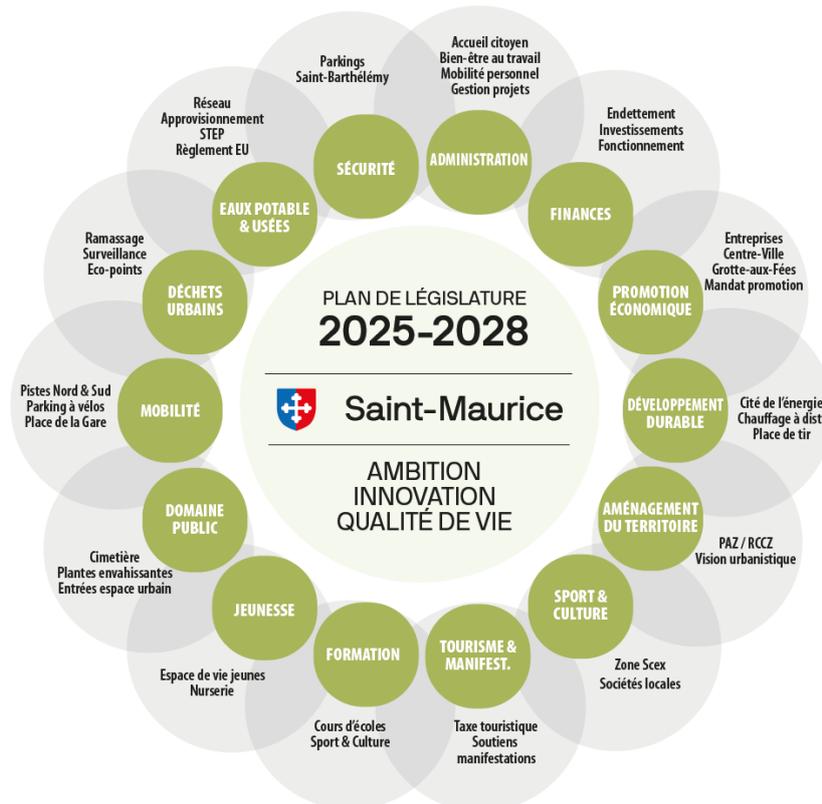




Consciente de ses responsabilités, la Commune de Saint-Maurice veille à offrir à ses citoyens, ses résidents et ses hôtes un cadre de vie agréable et privilégié en adéquation avec leurs attentes respectives. Elle assure à sa population des services complets de qualité et lui met à disposition des infrastructures modernes et fonctionnelles.

Les autorités politiques et les services communaux s'engagent résolument à garantir un développement cohérent sur le plan économique, environnemental et social de la Commune, en accord avec la politique cantonale et la charte du développement durable promue par le Canton du Valais, et dans le respect de ses habitants, de son patrimoine, de ses traditions et de sa culture.

Les autorités poursuivent l'objectif de bonne gouvernance en adoptant un programme de législature comportant les lignes stratégiques pour les années 2025-2028. Cet outil de pilotage de l'action politique fixe les objectifs de la législature 2025-2028 :



Dans un esprit de confiance et de respect partagés, la Commune de Saint-Maurice valorise auprès de ses collaborateurs la responsabilité, la qualité, la sécurité et santé au travail, la protection de l'environnement et la prévention des pollutions, l'équité, le respect, l'efficacité, l'envie d'entreprendre, l'amélioration continue et l'esprit d'équipe.

Par ses certifications Valais Excellence, ISO 9001, ISO 14001 et Cité de l'énergie, la Commune met en œuvre un système de management pour que le développement des prestations fournies et des emplois qui leur sont liés se concrétisent et s'affirment sur la durée, dans le respect du développement durable et des exigences légales et réglementaires.

La présente charte a été adoptée par le Conseil municipal en séance du 5 février 2025.

Commune de Saint-Maurice

Président
Xavier Lavanchy

Secrétaire
Alain Vignon